



CABINET DU PREFET
Service de presse et de communication
de la région Centre

Orléans le 20 décembre 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE

Projet d'aménagement à 2x2 voies des RN154 et RN12 par mise en concession entre Nonancourt et Allaines (A10) :

A l'issue d'une première phase d'études et de concertation, le préfet de la région Centre annonce le choix du fuseau préférentiel au sein duquel le tracé du projet de mise en concession autoroutière de la RN 154 et de son tronc commun avec la RN 12 sera recherché, dans l'hypothèse où ce projet serait reconnu comme prioritaire par les travaux de la Commission « Mobilité 21 ».

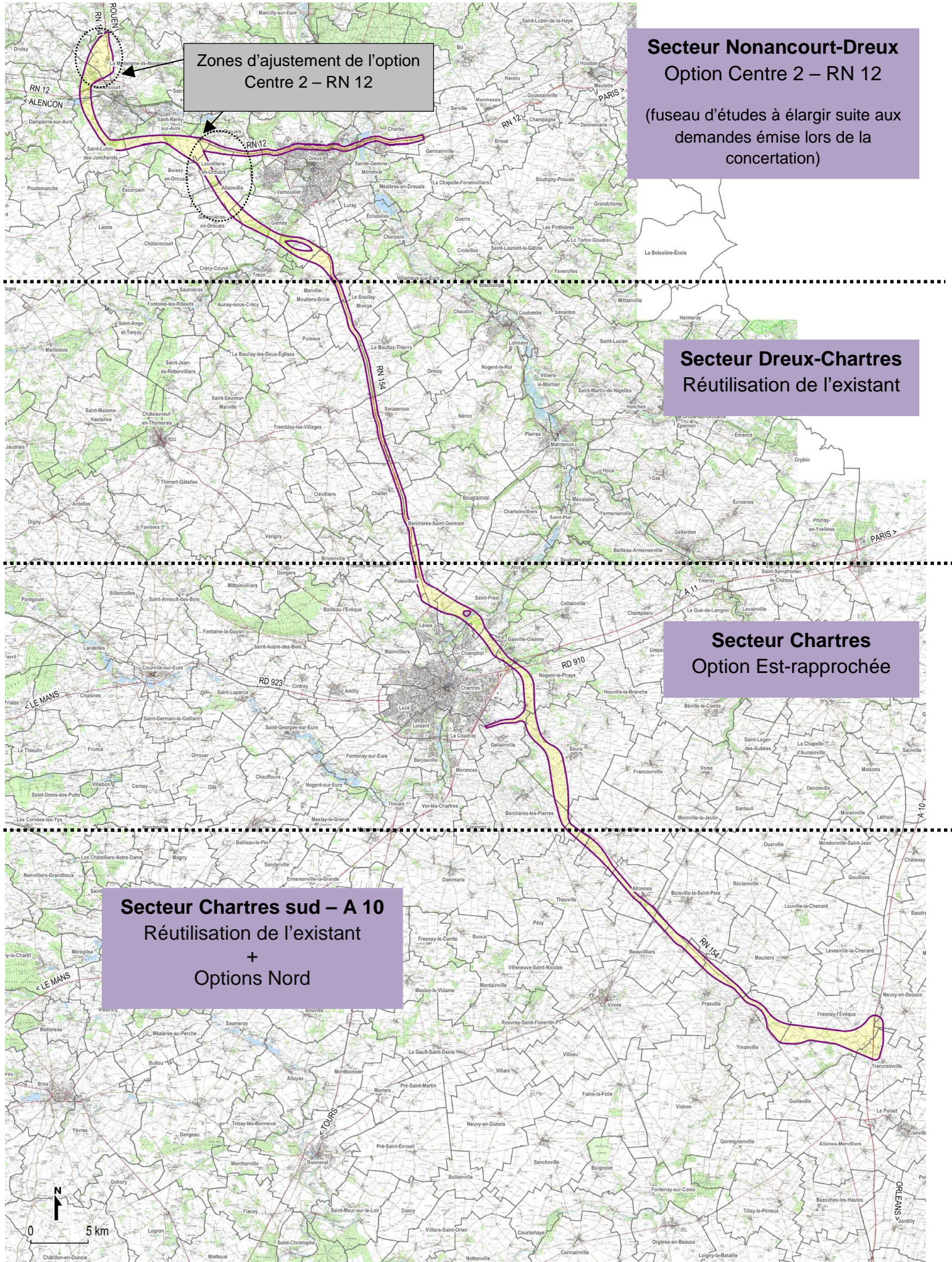
La DREAL Centre (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) a organisé, du 24 septembre au 19 octobre 2012, une première phase de concertation sur le projet. Cette démarche a permis de recueillir les avis des élus, des acteurs institutionnels et du public sur la comparaison des options de passage et d'éclairer ainsi le choix d'une unique option : le fuseau préférentiel.

Le fuseau préférentiel (cf. carte page 2)

Il est composé des options suivantes :

- dans le secteur Nonancourt-Dreux, de l'option dite « Centre 2 – RN 12 » intégrant un aménagement sur place de la RN12, et dont le fuseau a été légèrement ajusté dans deux secteurs suite à des contributions émises lors de la concertation ;
- entre Dreux et Chartres, de la réutilisation de la 2x2 voies existantes ;
- dans le secteur de Chartres, de l'option Est-rapprochée ;
- dans le secteur Chartres sud – A 10, de la réutilisation de l'existant et de l'option Nord de raccordement à l'autoroute A10.

Le fuseau préférentiel du projet d'aménagement à 2x2 voies des RN154 et RN12 par mise en concession entre Nonancourt et Allaines (A10)



Zones d'ajustement de l'option Centre 2 - RN 12

Secteur Nonancourt-Dreux
Option Centre 2 - RN 12
(fuseau d'études à élargir suite aux demandes émises lors de la concertation)

Secteur Dreux-Chartres
Réutilisation de l'existant

Secteur Chartres
Option Est-rapprochée

Secteur Chartres sud - A 10
Réutilisation de l'existant
+ Options Nord



Plus de 700 contributions ont permis d'éclairer le choix du fuseau préférentiel

Grâce aux nombreux outils d'information et d'expression mis à la disposition du public, la DREAL Centre a pu recueillir, jusqu'au début du mois de décembre 2012, plus de 700 avis. Ils portent généralement sur le choix de l'option de passage et laissent apparaître, sur les divers secteurs, de réelles préférences pour les options qui composent le fuseau retenu même si des expressions divergentes sont également apparues.

Le bilan détaillé de cette concertation sera mis à disposition du public sur le site internet du projet (www.154-12.centre.gouv.fr). Il constituera par ailleurs une pièce du dossier qui serait portée à enquête publique si le projet est retenu comme prioritaire par la commission « Mobilité 21 ».

Une commission d'évaluation des projets du Schéma National des Infrastructures de Transport

Comme l'ensemble des projets inscrits dans le Schéma National des Infrastructures de Transport, le projet d'accélération de l'aménagement à 2x2 voies des RN154 et RN12 par mise en concession entre Nonancourt et Allaines (A10) fait partie des projets évalués par la Commission « Mobilité 21 », chargée notamment de les hiérarchiser. Cette commission, installée le 17 octobre 2012 par le Ministre des Transports, de la Mer et de la Pêche, dispose de 6 mois pour rendre son rapport.

Tout le détail des travaux de cette commission est disponible sur le site Internet du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie à l'adresse :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/La-commission-SNIT-pour-un-schema.html>

Contact-presse

Colette THEAS-DUHAMEL

☎ 02.38.81.40.35 / fax 02.38.81.40.36

communication@loiret.gouv.fr